

**Délibération n° 2013-06 (6/02/2013)**

**Objet : Désignation d'un représentant de Luberon Durance Verdon Agglomération en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 11 (06/04/2011) du 6 avril 2011 relative à l'élection du Président et des deux Vice-Présidents du Syndicat Mixte du Gestion,

**Entendu** le rapport du Président précisant le renouvellement des délégations dans les organismes extérieurs de Luberon Durance Verdon Agglomération, il convient de procéder au remplacement de l'élu occupant le siège de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Comité syndical par Monsieur Robert LAURENTI.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** la désignation de Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération, en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 février 2013.  
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

  
Félix MOROSO.